

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°38
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20
www.orleans-tours.snuep.com



F S U.



infos
Orléans

ÉDITO

Rentrée 2012, le changement c'est ... pour plus tard !

Depuis de nombreuses années notre pouvoir d'achat est en berne, nos conditions de travail se dégradent, les élèves décrochent et ont de plus en plus de mal à obtenir un diplôme et l'enseignement professionnel public est fragilisé par les contre-réformes. Le changement de gouvernement a fait renaître l'espoir pour beaucoup de collègues de voir enfin les choses changer. Le slogan de campagne de l'actuel Président et les déclarations du gouvernement faisant des jeunes et de l'éducation la priorité ne pouvait que nous rassurer.

La rentrée 2012 a donc vu quelques changements :

Les professeurs stagiaires se sont vu accordé 3 heures d'allègement de service mais les plus « expérimentés » n'y auront pas droit. Leur formation sera identique à celle de l'an dernier. L'apprentissage à 14 ans est supprimé mais les régions continuent à développer cette voie de formation au détriment des formations sous statut scolaire.

Ce qui ne change pas, c'est le gel de nos salaires, la remise en cause du bac pro 3 ans qui a provoqué une baisse importante du taux de réussite à la session 2012 malgré l'évaluation en tout CCF et une épreuve de rattrapage pour le moins indulgente, le développement de l'apprentissage et du mixage des publics et des parcours qui a provoqué en 10 ans la baisse de 30 000 élèves dans les LP, l'augmentation de la précarité qui a fait un bond de 20% dans les LP depuis 2009. Dans notre académie plus de 20% des postes de PLP sont occupés par des contractuel(le)s, la suppression d'encore 13 000 postes dans l'éducation nationale lors de cette rentrée ...

Une large concertation au niveau national et académique a été lancée par le gouvernement pour la refondation de l'école. Nous craignons que ce soit un écran de fumée qui cache la réalité que l'on pourrait résumer par : il faudrait revenir sur toutes les contre-réformes mais la situation économique de notre pays ne le permet pas.

Si cette concertation n'a pour objectif que de trouver des solutions bricolées pour rendre un peu moins mauvais l'existant sans réelle volonté radicale de changement, nous allons dans le mur.

Nous vous encourageons à vous exprimer lors des concertations d'établissements pour dénoncer ce qui ne va pas et faire des propositions. Le SNUEP prendra toute sa part dans les débats.

Nous prenons acte des quelques avancées constatées lors de cette rentrée mais pour nous ce n'est pas le changement annoncé, espérons qu'il sera présent à la rentrée 2013.

Si vous vous souciez de l'avenir de l'enseignement professionnel public, venez en débattre lors de notre conseil académique de rentrée le 25 septembre. Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques*

N°88 Sept 2012 SUP n°1



Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 01/09/12 - 45 PIC Loiret.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0312S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Notation administrative des PLP

Page 3 : Conseil académique de rentrée

Page 4 : Stagiaires, contractuel(le)s

Page 5 : Infos commissaires paritaires

Page 6 : Intervention SNUEP au CTA du 02/07/2012

Page 7 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 8 : Fiche de syndicalisation 2012-2013

Le SNUEP vous souhaite une bonne rentrée 2012

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !



Conseil académique de rentrée
mardi 25 septembre 2012
SEP E. Vaillant VIERZON

Voir page3

NOTATION ADMINISTRATIVE DES PLP

SUITE ET FIN !

Le rectorat d'Orléans-Tours a décidé unilatéralement de changer la grille de notation administrative des PLP pour la campagne 2012. Les chefs d'établissements, les collègues et les organisations syndicales ont été mis devant le fait accompli.

S'en est suivi un cafouillage provoquant pour bon nombre de collègues un positionnement dans la nouvelle grille plus défavorable que dans l'ancienne malgré une forte augmentation de leur note, ce qui a immédiatement été dénoncé par le SNUEP-FSU, la CGT Educ'action et Sud éducation. D'autres organisations syndicales (SGEN-CFDT et SE-UNSA) ont apporté leur soutien dans un deuxième temps. Lors du CTA*suivant, le SNUEP-FSU, a interpellé madame le Recteur, sur le bien fondé de ce changement de grille en lui rappelant que la grille de notation administrative des PLP est régie par décret et arrêté. Comment le Recteur, représentante de l'État peut-elle passer outre les textes législatifs ? Ce décret fixant les modalités de notations des PLP (n°92-1189 du 6 novembre 1992) est également le décret relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel. C'est donc bien le statut des PLP qui était attaqué. De plus sans directives précises les chefs d'établissements ont augmenté la note de bon nombre de collègues mais les ont placés dans une situation plus défavorable qu'avec l'ancienne grille. Suite au CTA le rectorat a donc édité une correspondance de note ancienne grille/nouvelle grille pour chaque PLP de l'académie et a fait parvenir cette information aux chefs d'établissements.

Aucune réponse concrète n'ayant été donnée par Madame le Recteur lors du CTA, le SNUEP a donc demandé des explications par courrier au Ministre de l'époque, M. Chatel qui n'a pas daigné répondre malgré une deuxième relance.

En mai, un groupe de travail sur la notation administrative des PLP a été convoqué par le Rectorat

Lors de ce groupe de travail, Monsieur le secrétaire général de l'académie a informé les organisations syndicales de la possibilité de

revenir à la grille de notation prévue dans nos statuts si au moins une organisation syndicale le demandait. **Le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et la CGT Educ'action ont accepté de conserver la nouvelle grille ! Le SNUEP-FSU** qui n'avait pu être présent lors de ce groupe de travail a ensuite été interrogé par le rectorat et **a réaffirmé son attachement au respect du statut national des PLP en demandant le retour à la grille fixée par le décret.**

Le SNUEP-FSU semble donc être la seule organisation syndicale à se soucier du statut des PLP. C'est d'autant plus étonnant qu'au départ 5 organisations syndicales dénonçaient cette initiative du rectorat. FO ne s'est pas prononcé et SUD éducation n'a pas été convié au groupe de travail.

Les chefs d'établissements ont refusé de refaire une campagne de notation puisque le rectorat était à l'origine du changement de grille. Les services du Rectorat ont donc traduit les notes de la nouvelle grille pour revenir à l'ancienne formule. **Le SNUEP-FSU assume pleinement sa décision et se félicite que son intervention ait provoqué un retour à la normale. Retour qui s'est opéré malgré des pressions exercées par l'administration sur les élus académiques du SNUEP-FSU.**

Bon nombre de collègues ont découvert leur nouvelle note courant juillet et ont pu la comparer directement avec celle de l'an dernier.

En fait d'augmentation, certains se retrouvent avec la même note, voir une note qui a baissé !

Le SNUEP-FSU les invite à contester leur note administrative le plus rapidement possible par courrier adressé au rectorat sous couvert de leur chef d'établissement. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à la rédiger¹. Une CAPA** de révision de note se tiendra courant octobre.

Espérons qu'à l'avenir, ce genre « d'expérimentation » se fasse dans la concertation, cela aurait pu éviter bien des désagréments.

- * CTA : comité technique académique
- ** CAPA : commission administrative paritaire académique

¹Modèle sur www.oreans-tours.snuep.com

Conseil académique de rentrée SNUEP-FSU

Il aura lieu le mardi 25 septembre 2012 de 9h 30 à 17h 30 à la
SEP Edouard Vaillant, 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 **VIERZON**.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez contractuel(le), stagiaire, titulaire, ce conseil académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre du devenir de l'enseignement professionnel public et de ses personnels et pour faire le point sur cette rentrée.

La participation au conseil **ouvre droit à congé pour tous les personnels.** Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande, accompagnée de la convocation ci-dessous, au moins **3 jours avant la date prévue.**

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13)

MOTIF : **Conseil académique du SNUEP-FSU 25 septembre 2012 à Vierzon**

Vous devez joindre à cette demande la photocopie complétée de la convocation ci-dessous.

IMPORTANT : Merci de nous retourner le papillon ci-dessous pour l'organisation par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.

□ -----

Papillon à retourner pour le 15 septembre 2012 au plus tard (gestion des repas),
à Cathy LAVANANT/Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser 45250 BRIARE ou
Tél : 02.38.37.04.20 ou snuep.orleans-tours@orange.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Etablissement/ville :

participera* :

- au conseil académique du 25/09/2012

OUI

NON

Entourer la réponse choisie

- au repas offert pris en commun

OUI

NON

□-----

SNUEP - fsu ORLEANS-TOURS

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Objet : Conseil académique

M..... (1)

..... (2)

Briare, le 3 septembre 2012

CONVOCATION

A compléter :

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le conseil académique du SNUEP-FSU aura lieu :

Le mardi 25 septembre 2012 de 9h30 à 17h30
SEP du lycée E. Vaillant 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 VIERZON

Votre présence à ce conseil est indispensable.

Les co-secrétaires académiques

Cathy Lavanant



Gilles Pellegrini



La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence.. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

INFOS PRATIQUES



PROFESSEURS STAGIAIRES

Les enseignants fonctionnaires stagiaires, se voient attribué pour 2012 un allègement de service de 3 h. Cette mesure va dans le bon sens mais n'est toujours pas satisfaisante; il faudra améliorer les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires pour la rentrée 2013 et dans la loi d'orientation.

Le SNUEP-FSU regrette cependant que cette diminution de service ne soit pas appliquée à tous les stagiaires. Les contractuel(le)s même expérimentés et les personnels issus d'un autre corps ont également besoin d'une formation. Par ailleurs, la notion de « forte expérience » pour les ex-contractuel(le)s semble difficile à interpréter objectivement.

Les 5 journées d'accueil sont maintenues. Cela confirme bien que l'on ne peut pas démarrer dans le métier sans une formation mais nous dénonçons quelles soient prises sur le temps de vacances et aux frais des stagiaires.

Le SNUEP-FSU exige une entrée progressive dans le métier avec un tiers de service pour les stagiaires pris sur celui du conseiller pédagogique.

Contractuel(le)s : Dispositif de titularisation

Le [Décret n° 2012-631](#) du 3 mai 2012 précise les conditions d'éligibilité aux recrutements réservés et aux conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la [loi n°2012-347](#) du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. La **Circulaire du 26 juillet 2012** fixe la mise en œuvre du dispositif prévu à

l'article 1^{er} de la loi du 12 mars 2012. L'accès au corps des PLP se ferait sous la forme d'un examen professionnel. Un décret relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation va paraître très prochainement. Les inscriptions seraient prévues en janvier 2013.

Dans notre académie plus de 20% de postes PLP sont occupés par des non titulaires !

Le SNUEP-FSU dénonce les critères discriminants qui excluent un grand nombre de collègues du dispositif de titularisation, notamment ceux qui ont fait le choix d'exercer un temps partiel inférieur à 70% et l'ancienneté requise pour pouvoir se présenter au concours.

Le SNUEP FSU porte la revendication d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne et exige l'arrêt immédiat du recours à des personnels non-titulaires.

Pour faire le point sur votre situation, contactez le SNUEP-FSU Orléans-Tours

Avancement à la Hors Classe 2011 : La CAPA* a eu lieu le jeudi 31 mai. **75 collègues ont été promus.** Le dernier l'a été avec un barème de **200,1** points.

Mouvement intra 2011 : La CAPA* a eu lieu le mardi 19 juin.

Déclaration liminaire des élus SNUEP-FSU à la CAPA du 19 juin 2012

Tout d'abord et comme toujours, nous tenons à remercier les personnels de la DPE pour leur disponibilité lorsqu'il s'agit de répondre à nos questions.

Comme pour les mouvements précédents, le rectorat, sur consigne du ministère, a communiqué aux participants leur projet d'affectation avant qu'il ne soit étudié, corrigé et validé par les commissions paritaires. Nous considérons que par cette opération, l'administration ne cherche qu'à s'affranchir du contrôle exercé par les élus, dans l'objectif d'une remise en cause du paritarisme.

Si nous reconnaissons volontiers que c'est bien à l'administration d'effectuer le travail administratif, celui de vérification relève du paritarisme. Ainsi, en agissant de la sorte, le rectorat jette le discrédit sur les organisations syndicales.

En effet, les documents de travail, non définitifs, ayant été transmis aux organisations syndicales en même temps que la communication des projets d'affectation aux candidats, il nous a été difficile de répondre efficacement aux questions posées par les collègues.

Cette année encore, de nombreux postes ont été bloqués pour l'affectation des lauréats concours prévus pour exercer à temps complet devant les élèves. Ainsi, les possibilités de mutations sont dégradées, voire totalement impossibles pour quelques disciplines dans certains départements.

Ce constat pose la question de la pertinence de cette commission alors que nous savons que les futurs stagiaires n'exerceront pas à 18 heures devant élèves. Un réexamen des BMP permettraient de les augmenter pour offrir plus de postes au mouvement, ceci afin de satisfaire de nombreux collègues en souffrance et imposer moins d'heures supplémentaires.

Nous, élus du SNUEP-FSU, demandons à ce que les postes réservés pour les stagiaires :

- le soient avant la parution des postes vacants sur SIAM et ne soient pas affichés comme tel.

- le soient en prenant en compte la situation des personnels en situation de handicap ou de souffrance et la situation des collègues en mesure de carte scolaire. Pas seulement les victimes d'une mesure de carte scolaire de l'année en cours mais également ceux qui ont perdu leur poste les années précédentes.

Cette année plus particulièrement, nous déplorons la gestion des postes bloqués qui s'est faite en dehors de toute considération humaine et de façon totalement mécanique !

On ne peut pas croire que l'administration préfère gérer un titulaire en arrêt plutôt qu'un titulaire en exercice devant élèves.

Nous, élus du SNUEP-FSU, sommes déterminés à défendre le paritarisme et à accomplir pleinement le mandat qui nous a été confié lors des élections professionnelles.

Nous exigeons que le ministère et le rectorat stoppent la pratique consistant à informer les personnels avant la procédure de vérification des projets d'affectation.

La phase d'ajustement s'est déroulée en plusieurs étapes : 2 juillet : étude des cas particuliers, demandes de révision d'affectation, 12 juillet : affectation des TZR, 28 août : affectation des TZR et des stagiaires.

A prévoir

Stagiaires rentrée 2012 :

Votre année de stage est importante et vous serez confrontés à de nombreuses formalités administratives : reclassement, obligation de participer au mouvement inter-académique.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous conseillerons au mieux de vos intérêts.

Mouvement inter 2013:

Si vous souhaitez changer d'académie pour la rentrée 2013, vous devrez participer à la phase inter-académique. Attention, si vous êtes reconnu travailleur handicapé, il faut constituer au plus tôt un dossier médical afin qu'il soit pris en compte lors de ce mouvement.

Pour contacter les commissaires paritaires SNUEP-FSU d'Orléans-Tours :

Titulaires

Christophe MAYAM, SEP E. Vaillant, Vierzon

02 54 96 49 87, christophe.mayam@ac-orleans-tours.fr

Myriam CHOLIN, LP Château Blanc, Châlette sur Loing

02 38 92 91 73, fgmc45@orange.fr

Cyril CAMUS, SEP A. Thierry, Blois

02 47 42 62 71, camuscyril37@aol.com

Suppléants

Marylise BEAU, SEP B. Franklin, Orléans

02 38 86 12 45, marybeau@voila.fr

Johann BAZILLAIS, LP A. Bayet, Tours

06 20 96 19 24, johbaz@yahoo.fr

Stéphane LEROY, SEP A. Thierry, Blois

02 54 74 51 76, stephane.leroy@ac-orleans-tours.fr



Déclaration SNUEP-FSU CTA du 02 juillet 2012

Madame le Recteur,

Voici quelques éléments d'analyse de la situation de l'enseignement professionnel qui permettront d'alimenter le débat de ce CTA et que nous vous demandons de faire parvenir à notre Ministre.

D'une manière générale le SNUEP-FSU considère que la réforme de la voie professionnelle n'apporte rien de positif. Elle met encore plus les élèves en difficulté et dégradent les conditions de travail des personnels.

Le passage en trois ans du bac pro laisse un grand nombre de jeunes en situation d'échec. En effet, la réduction d'une année pour obtenir le même diplôme décourage certains élèves et augmente le décrochage. L'allongement des périodes de « formation en milieu professionnel » sur les 3 ans réduit encore le nombre d'heures de cours, tout comme la quasi généralisation du contrôle en cours de formation, qui de plus, fait perdre le caractère national de ce diplôme.

Nous ne sommes pas favorables au mixage des publics (scolaires, apprentis et stagiaires de la formation continue) prôné par la Région. S'il permet de baisser les coûts des actions de formation, il confronte les enseignants à des difficultés pédagogiques et organisationnelles ne leur permettant plus d'assurer un enseignement de qualité.

Nous craignons que le taux de réussite des bacs pros 3 ans soit bien inférieur à celui obtenu avec l'ancien système, crainte qui semble confirmée par les résultats enregistrés pour les épreuves professionnelles théoriques de certaines spécialités (moyenne académique égale à 6,36 pour le bac pro ELEEC).

Nous demandons une remise à plat de cette réforme et l'abandon du CCF pour l'évaluation des candidats préparant un diplôme de la voie professionnelle.

Dans la majorité des établissements il apparaît un manque de personnels « vie scolaire » (AED et parfois CPE).

Dans les mesures immédiates que nous voudrions voir appliquées à la rentrée 2012 figure les moyens donnés aux LP.

Au-delà du 15^{ème} élève pour les sections production et du 18^{ème} pour les sections service, nous demandons que les moyens soient attribués pour une section complète. Nous demandons également que le nombre d'élèves par section ne dépasse pas les seuils fixés par les grilles bac pro.

Il nous paraît irréaliste, si l'on souhaite obtenir des résultats, de concevoir des groupes en CAP dont l'effectif serait supérieur à 12 élèves.

Nous sommes conscients que les moyens supplémentaires accordés aux académies sont destinés au premier degré mais un effort doit être fait si l'on désire améliorer significativement le niveau de qualification des jeunes les plus en difficulté reçus en LP, SEGPA et EREA.

Nous voulons également attirer votre attention sur un phénomène qui tend à s'aggraver et devient inquiétant.

Dans une période où on demande toujours plus aux personnels, la notion d'équipe éducative devrait être renforcée. Nous entendons par équipe éducative, l'ensemble des personnels de l'établissement y compris les personnels de direction. Ces derniers devraient apporter un soutien aux personnels des établissements, venir en aide aux plus fragiles et au moins ne pas compliquer encore plus le travail qu'ils doivent effectuer.

Or, pour faire passer des réformes difficilement applicables sur le terrain, faute de moyens, un nombre croissant de chefs d'établissements a recourt à des méthodes managériales pour le moins discutables : pression sur les personnels, mise à l'écart, division, ces méthodes pouvant, dans les cas extrêmes, s'apparenter à du harcèlement moral.

Est-ce dû au développement de l'autonomie des établissements provoquant une concurrence accrue entre eux, au mode de formation et d'évaluation des personnels de direction ?

Quoi qu'il en soit, le nombre de collègues en souffrance ne fait que croître et cette situation est particulièrement inquiétante quand on se remémore les drames humains dans certaines entreprises privées qui ont opté pour ce type de management.

Nous vous demandons solennellement d'améliorer cette situation pour que chacun puisse s'épanouir dans l'exercice de son métier.

Nous ne cherchons pas à stigmatiser le corps des personnels de direction mais à vous alerter sur des dérives en augmentation croissante que nous jugeons inacceptables.